

L'EQUIPE DE LA DBF

La DBF représente les intérêts du Conseil national des barreaux, du Barreau de Paris et de la Conférence des Bâtonniers auprès des institutions européennes.

Laurent Pettiti, Président

Avocat au barreau de Paris

Ancien membre du Conseil national des barreaux

Ancien membre du conseil de l'Ordre

Hélène Biais, Directrice des Affaires publiques

Déléguée à l'information adjointe de la

Délégation française au CCBE

L'équipe administrative

- **Yasmine Nehar**
Assistante de direction
Responsable administrative et financière
- **Valérie Hauptert**
Assistante - Chargée de communication

L'équipe juridique

- **Briane Mezouar**
Rédacteur en chef, Juriste
- **Alice Jeanningros**
Avocate au barreau de Paris
- **Pierrick Clément**
Avocat au barreau de Paris

INFOS PRATIQUES

Contacter la DBF

: +32 (0)2 230 83 31

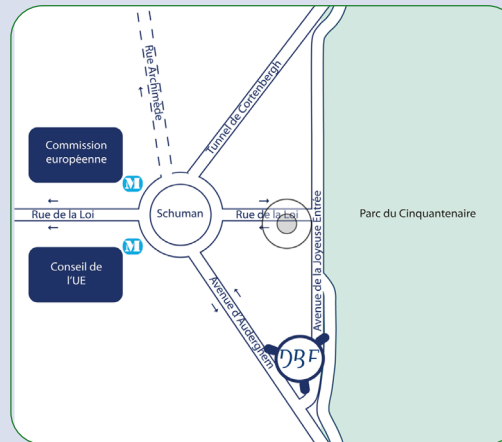
: +32 (0)2 230 62 77

dbf@dbfbruxelles.eu

Se rendre à la DBF

Adresse : Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
B - 1040 Bruxelles

de Paris : par le train Thalys à la gare du Nord
(durée du voyage : 1h22)



LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE



Représentation
des avocats français
à Bruxelles

www.dbfbruxelles.eu



LES MISSIONS DE LA DBF

Située au coeur du quartier européen de Bruxelles, l'équipe de la DBF assure quatre missions principales au service des avocats et des barreaux français.

La documentation et le soutien juridiques

- Une grande part de la législation française étant d'origine européenne, la DBF met à la disposition des avocats les textes et la jurisprudence qui leur sont nécessaires dans le cadre de leurs activités.
- A la demande des avocats, la DBF effectue des études juridiques approfondies. Ces études sont destinées à les aider dans l'élaboration de leurs consultations et plaidoiries.

Le lobbying

La DBF :

- défend les intérêts et les valeurs de la profession.
- représente les avocats français auprès des institutions européennes : la Commission européenne, le Conseil de l'UE, le Parlement européen, la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour européenne des droits de l'homme.
- a des contacts réguliers avec la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.
- assure une veille juridique continue et intervient dans les processus décisionnels des institutions européennes.
- apporte son soutien à la Délégation française au Conseil des barreaux européens (CCBE).
- entretient des liens étroits avec le barreau de Bruxelles et les Délégations des barreaux des autres Etats membres présentes à Bruxelles.

Les publications

L'EUROPE EN BREF

L'Europe en Bref est une lettre électronique hebdomadaire d'information juridique qui recense les dernières actualités en droit européen. Elle est adressée gratuitement par courriel ou téléchargeable sur le site Internet de la DBF.

Abonnement :

valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

L'OBSERVATEUR DE BRUXELLES

L'Observateur de Bruxelles est une revue trimestrielle de droit européen déclinée en 2 versions :

- la version papier

Pour toute demande d'abonnement

yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu

- la version numérique consultable sur

www.observateurdebruxelles.eu

Pour toute demande d'abonnement

yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu



Pour tout renseignement

briane.mezouar@dbfbruxelles.eu

La DBF propose également chaque mois

- **Flash Bâtonniers** à consulter en ligne
- **Une brève Europe** pour la Lettre de la Conférence des Bâtonniers
- **L'Avis de l'Expert européen** à consulter en ligne

La formation

- La DBF organise à Bruxelles des journées de formation destinées à tous les avocats français.

Les « **Entretiens européens** » se déroulent sur une journée et traitent de façon concrète des thèmes d'actualité. Les intervenants sont de hauts fonctionnaires des institutions européennes, des magistrats et des avocats européens. Ils sont également dispensés sous forme de webinaires.

Ces journées de formation validées au titre de la formation continue, offrent aux participants l'occasion de nouer des contacts directs avec les hauts fonctionnaires et les magistrats de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme.

- La DBF dispense également des formations, initiales et continues, organisées par les CRFPA, l'EFB et les Ordres et met à leur disposition les supports pédagogiques adéquats.

Retrouvez toutes les informations

